

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) À HYDRO-QUÉBEC
DISTRIBUTION (HQD)**

**DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 2018-2023**

R-4043-2018

Résultats de 2018

1. Référence : i) Pièce A-0049, p. 5, 25-27.

Préambule :

Le Distributeur présente à la référence i) les résultats anticipés de ses programmes et activités en efficacité énergétique pour l'année 2018.

Demande :

- 1.1 Veuillez expliquer les écarts de 41,8 GWh et 7,7 GWh (D-2018-025 vs 2018A) observés au tableau 1 de la référence i) pour le Marché Résidentiel et le Marché Affaires – Commercial et institutionnel.
- 1.2 Pour les programmes du Marché Résidentiel (Sensibilisation Mieux consommer, Programmes spécifiques Mieux consommer et Offre Ménages à faible revenu), veuillez présenter les résultats réels de 2018 (budget total, impacts énergétiques, nombre de participants) selon les données les plus récentes. Veuillez détailler l'information en fonction des sous-programmes.

47.7 – Sensibilisation Mieux consommer

2. Référence : i) Pièce A-0049, p. 8 et 30.

Préambule :

- i) « *Le Distributeur prévoit annuellement des sommes à des fins d'ajustements de son Site Web Mieux consommer dans le but d'augmenter l'achalandage et de toujours mieux informer sa clientèle. À cet effet, il compte effectuer des modifications à la suite des recommandations issues d'un audit effectué par une firme externe en 2017. De plus, le Distributeur, dans le cadre du suivi des résultats du programme de*

Sensibilisation intégrée pour l'année 2018, tentera d'isoler l'impact énergétique spécifique du site Web sur la contribution totale de ce volet aux économies d'énergie. »

À l'annexe B de la référence i), le Distributeur présente les hypothèses de calculs pour l'année 2019.

Demande :

- 2.1 Veuillez préciser les modifications apportées par le Distributeur qui sont mentionnées en préambule.
- 2.2 Veuillez préciser l'état d'avancement du suivi du programme *Sensibilisation intégrée*. Notamment, veuillez préciser si l'analyse de l'impact énergétique spécifique du site Web est complétée. Si oui, veuillez fournir les résultats.
- 2.3 Pour les volets DRMC, Comparez-vous et *Sensibilisation intégrée*, veuillez préciser comment sont établis le nombre d'unités/projets et les gains unitaires moyens nets tel que présentés à l'annexe B de la référence i).

47.8 – Résidentiel Programme Mieux consommer

- 3. Référence :**
- i) Pièce A-0049, p. 30.
 - ii) Pièce B-0104, p. 4.

Préambule :

À l'annexe B de la référence i), le Distributeur présente les hypothèses de calculs pour l'année 2019.

À la référence ii), le Distributeur présente les impacts du programme Résidentiel Programme Mieux consommer pour la durée du Plan directeur 2018-2023. Le nombre de participants est estimé à 3 135 180 par année pour des économies nettes annuelles de 394 920 GJ. En ce qui concerne le dossier R-4057-2018, il est indiqué pour l'année 2019 que les participants sont estimés à 186 692 et les économies nettes annuelles à 196 627.

Demande :

- 3.1 Pour les volets Piscines efficaces et Produits économiseurs d'eau et d'énergie, veuillez préciser comment sont établis le nombre d'unités/projets et les gains unitaires moyens nets tel que présentés à l'annexe B de la référence i).
- 3.2 Veuillez expliquer les écarts mentionnés en préambule.

47.9 - Offre de Programmes Ménages à faible revenu

- 4. Référence :**
- i) Dossier R-4011-2017, Pièce B-0041, p. 26.**
 - ii) Pièce A-0049, p. 30.**

Préambule :

Les références i) et ii) présentent les hypothèses de calcul pour les calculs de l'impact énergétique des programmes et activités du Distributeur en efficacité énergétique pour les années 2018 et 2019. Pour l'Offre MFR, le Distributeur anticipait au dernier dossier tarifaire 3198 unités/projets pour le programme Rénovation énergétique – MFR et 5000 unités/projets pour le programme Offre intégrée – MFR, avec des gains unitaires moyens respectifs de 880 et 424 kWh/an. Dans le présent dossier tarifaire, le Distributeur anticipe pour ces programmes respectifs 1 599 et 2160 unités/projets avec des gains unitaires moyens de 1 000 et 229 kWh/an.

Demande :

- 4.1 Veuillez présenter le nombre d'unités/projets et le gain unitaire moyen des programmes Rénovation énergétique – MFR et Offre intégrée - MFR pour l'année de base 2018. Veuillez expliquer les écarts, le cas échéant, avec les données du dernier dossier tarifaire.
- 4.2 Veuillez préciser comment ont été estimés le nombre d'unités/projets et les gains unitaires moyens pour l'année témoin 2019. Veuillez également justifier les écarts par rapport aux estimations du dernier dossier tarifaire et par rapport à l'année de base 2018.

- 5. Référence :**
- i) Dossier A-0049, p. 10-11.**

Préambule :

- i) « Offre intégrée »**

Le Distributeur poursuit sa collaboration avec TEQ afin d'ajouter de nouvelles mesures complémentaires au programme Éconologis et de définir les meilleurs moyens de rejoindre l'ensemble de ce segment de clientèle. En 2018, les budgets alloués dans le cadre de cette offre serviront principalement à la mise en place de la mesure Remplacement de frigos MFR.

Pour ce faire, le Distributeur travaille au développement d'un système informatique sécuritaire pour la gestion des commandes, livraison et recyclage des frigos. Il

procédera à un appel d'offres pour le choix d'un fournisseur de réfrigérateurs et prépare également le matériel de communication. Ce matériel incluant des conseils en efficacité énergétique sera remis au client lors de la livraison du frigo et de la récupération du vieil appareil. Cette offre complémentaire à Éconologis sera mise en place en octobre 2018 jusqu'en 2022 en incluant des ajustements, si requis.

Rénovation énergétique MFR

Pour l'ensemble des volets du programme Rénovation énergétique MFR, le Distributeur appuie financièrement les mesures rattachées à la rénovation de l'enveloppe thermique. Les ententes avec les divers organismes sociaux, communautaires et privés seront renouvelées au besoin. Compte tenu d'une participation moindre depuis quelques années, le Distributeur a revu sa prévision budgétaire et d'économie d'énergie à la baisse.

La présence du Distributeur dans les salons d'exposants des congrès est maintenue afin de sensibiliser les gestionnaires et responsables techniques des bâtiments à l'inclusion de mesures d'efficacité énergétique lors de la planification des travaux de rénovation majeurs. »

Demande :

- 5.1 Veuillez confirmer la mise en place de l'offre complémentaire en octobre 2018.
- 5.2 Veuillez préciser si, outre le remplacement de frigos, l'offre de nouvelles mesures complémentaires est envisagée. Si oui, veuillez détailler ces mesures.
- 5.3 Veuillez préciser si le Distributeur entend fournir des efforts pour augmenter la participation au programme *Rénovation énergétique MFR*. Veuillez détailler.
- 5.4 Veuillez confirmer que les impacts énergétiques de l'*Offre intégrée MFR* ne sont pas comptabilisés par TEQ dans la mesure 47.12 *Éconologis*. Veuillez justifier.

67.19 – Développement urbain durable

6. Référence : **i) Pièce A-0049, p. 10 et 30.**

Préambule :

i) « *En 2019, le programme Développement urbain durable se poursuit avec quelques projets majeurs et innovateurs en cours d'analyse, toujours afin de susciter la création d'éco quartiers.* »

Demande :

- 6.1 Veuillez détailler davantage les objectifs et actions proposés dans le cadre du programme *Développement urbain durable*.
- 6.2 Veuillez préciser quels sont les « *projets majeurs et innovateurs* ». Veuillez préciser l'état d'avancement de l'analyse de ces projets.
- 6.3 Veuillez préciser comment est établi le gain unitaire moyen net de ce programme.

82 – RA - Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie

7. Référence : **i) Pièce A-0104, p. 7.**

Préambule :

À la référence i), le Distributeur présente les impacts du programme *RA - Améliorer les programmes sur l'utilisation efficace de l'énergie* pour la durée du Plan directeur 2018-2023. Le nombre de participants est estimé à 1540 par année pour des économies nettes annuelles de 14 040 GJ. Dans le dossier R-4057-2018, il est indiqué pour l'année 2019 que les participants sont « sans objet » et les économies nettes annuelles à 6 120.

Demande :

- 7.1 Veuillez expliquer les écarts mentionnés en préambule.